

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 juillet 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 10

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2023-088

**RECONDUCTION DES
MERCREDIS LOISIRS
AU TITRE DE L'ANNEE
SCOLAIRE 2023/2024**

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 juin 2023.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi quatre juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint par M. Didier Amachalla, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par Mme Bibi Fatima Anli, M. Jean-Paul Babef par M. Armand Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par M. Bernard Robert, M. Henry Hippolyte par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par M. Alain Iafar, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Honorine Lavielle par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2023-088

RECONDUCTION DES MERCREDIS LOISIRS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.551-1 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu la délibération n° 2018-087 du conseil municipal du 10 juillet 2018, portant sur la modification du rythme scolaire ;

Vu la délibération n° 2018-175 du conseil municipal du 11 décembre 2018, portant sur la mise en œuvre des Mercredis Loisirs ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant le projet éducatif enfance et jeunesse de la ville et le « plan mercredi » initié par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, visant à répondre aux besoins éducatifs identifiés sur le territoire. Pour répondre à cet objectif, un partenariat entre la collectivité, la CAF, l'Etat et le tissu associatif a permis de mettre en œuvre l'action « mercredis loisirs » depuis 2019. Cette action permet à 400 enfants d'accéder à des activités socio-éducatives orientées vers la culture, le sport, l'environnement et les loisirs nautiques ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique Educative Scolaire et Associative » réunie le 21 juin 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de valider la reconduction des Mercredis Loisirs selon les modalités détaillées dans le rapport ;

Article 2 : de valider le nombre, les modalités de recrutements et de rémunération des agents sur la mission d'animateur pour l'année scolaire 2023/2024, dans les conditions mentionnées au rapport ;

Article 3 : de dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2023 de la commune (Chap.012) ;

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 974-219740073-20230704-DL_2023_088-DE



Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

A blue circular official stamp of the Commune du Port, Réunion, with a handwritten signature in black ink over it. The stamp contains the text 'COMMUNE DU PORT' and 'REUNION'.

Olivier HOARAU

RECONDUCTION DES MERCREDIS LOISIRS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la reconduction du dispositif Mercredis loisirs au titre de l'année scolaire 2023/2024.

Rappel du cadre « Plan Mercredi »

Le « Plan Mercredi » instauré par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse en 2018, est un label garantissant la qualité des activités périscolaires délivrées aux enfants les mercredis. Il s'appuie sur un partenariat entre la collectivité, les services de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le tissu associatif, pour répondre aux besoins éducatifs identifiés sur le territoire.

L'inscription dans la démarche « Plan Mercredi » n'est pas une obligation, toutefois elle permet à la collectivité de bénéficier :

- d'une participation financière de la CAF à hauteur de 1,52 € par heure d'activités par enfant ;
- d'un assouplissement du taux d'encadrement des enfants.

Depuis 2019, la Ville s'inscrit dans cette démarche, en partenariat avec le tissu associatif portois, la CAF et les services de l'Etat, pour proposer des activités périscolaires les mercredis matins en période scolaire. Ce dispositif, dénommé Mercredis loisirs, permet ainsi à 400 enfants, de 3 à 11 ans, de découvrir des activités socio-éducatives au travers de 4 parcours éducatifs :

- Education aux sports collectifs et individuels
- Education à la culture
- Education à l'environnement
- Parcours nautique.

Proposition de reconduction pour l'année scolaire 2023-2024

Le dispositif « Mercredis loisirs » et le budget sont présentés en annexe.

Il est proposé que l'action soit maintenue les mercredis matin, de 8h à 12h, et que les activités se déroulent notamment au sein des écoles, des équipements sportifs, dans les structures associatives et sur des sites extérieurs à la commune (plage, montagne, etc.).

Les enfants bénéficieront chaque mercredi d'une collation offerte par la Ville.

Tarifification :

Une participation des familles sera demandée sur la base du quotient familial :

Quotient familial (QF)	Coût / enfant / dem
QF <305, 99 €	0,44 €
306 € <QF <457, 99 €	0,88 €
458 € <QF <686, 99 €	1,32 €
687 € <QF <1068 €	1,76 €
QF supérieur à 1068 €	2,20 €
Résidents hors commune scolarisés à Le Port	3,00 €

NB : Hors commune les places sont attribuées en fonction de la disponibilité.

Recrutement des animateurs

Dans le cadre de la poursuite des Mercredis Loisirs au titre de l'année 2023/2024 ainsi que pour l'encadrement d'autres activités périscolaires (exemple : pause méridienne, garderie), il est proposé de reconduire 20 postes non permanents à temps non complet sur la mission d'animateur.

Cette reconduction se fera par le biais du recrutement d'agents non titulaires de droit public sous contrat à durée déterminée sur la base de l'article 3 I (1°) de la loi du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire d'activité) pour une durée de 12 mois.

Les agents devront justifier de l'obtention du BAFA ou du CAP Petite Enfance ou de diplômes équivalents.

Ces recrutements interviendront selon les modalités détaillées ci-dessous :

- Interventions des agents du lundi au vendredi pendant 34 semaines, soit 170 jours :
 - les mercredis : 34 semaines, soit 34 jours comprenant 6 heures par jour et par agent ;
 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 4 jours x 34 semaines, soit 136 jours comprenant 2h par jour par agent pour les interventions sur la pause méridienne et 2h par jour par agent pour les interventions sur le temps de garderie ;

Il est demandé au conseil municipal :

- de valider la reconduction des Mercredis Loisirs selon les modalités détaillées ci-dessus ;
- de valider le nombre, les modalités de recrutements et de rémunération des agents sur la mission d'animateur pour l'année scolaire 2023/2024 dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2023 de la Commune (Chapitre 012) ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Détail des mercredis loisirs
- Annexe 2 : Budget prévisionnel des mercredis loisirs

ANNEXE 1 : DETAIL DES MERCREDIS LOISIRS

Descriptif de l'action	<p>Basé sur 4 parcours éducatifs, des actions socio-éducatives sont proposées tous les mercredis matins.</p> <p>EDUCATION AU SPORT : sports collectifs, individuels ex : foot, basket, handball, gym, vélo, escrime, judo,</p> <p>EDUCATION A LA CULTURE : théâtre, danse, chant, découverte des instruments de musique, activités conte et lecture. Rencontre avec les artistes et création d'art</p> <p>EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT : Activité de développement durable, recyclage, jardinage, actions en lien avec la protection de l'environnement.</p> <p>PARCOURS NAUTIQUE : Initiation à la voile et au kayak.</p>
Date de démarrage et de fonctionnement	<p>17 août 2023 : ouverture des inscriptions aux activités</p> <p><u>Les mercredis hors vacances scolaires :</u></p> <p>Du 23 août 2023 au 13 décembre 2023.</p> <p>Du 24 janvier au 03 juillet 2024.</p>
Public visé	<p>Les enfants âgés de 3 à 11 ans.</p> <p>Capacité d'accueil maximal : 400.</p>
Lieu	<p>Sur 4 groupes scolaires : Paule Legros, Françoise Dolto, Camille Macarty, Laurent Vergès</p>
Les partenaires	<p>Institutions : CAF de La Réunion, DRAJES, PMI.</p> <p>Association : OMS, Base Nautique des Mascareignes, Village Titan, Kabardock, Cercle d'Escrime de l'Ouest, Dojo portoï, Association Somans, Les Petits Débrouillards, Médiathèque, service culturel.</p> <p>D'autres partenariats pourront être associés durant l'année, si des opportunités se présentent.</p>
Ressources Humaines	<p>18 responsables de site (RDS) : pour l'ouverture des sites, l'accueil, l'appui à l'organisation au sein des écoles</p> <p>14 responsables de sites adjoints (RDSA) pour l'encadrement des activités</p> <p>4 responsables de sites adjoints (RDSA) pour assurer la direction et la gestion des mercredis loisirs</p> <p>20 intervenants garant de l'activité</p> <p>20 animateurs</p>

ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL MERCREDIS LOISIRS

Exercice annuel Août 2023 à Juillet 2024 (34 mercredis)

CHARGES	Montant (€)	PRODUITS	Montant (€)
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de Services	
Prestations de services	10 000	- Prestations de service CAF	12 300
		- Participation des familles	6 000
Achats matières et fournitures	5 500	74- Subventions d'exploitation	
Achats de Matériels pédagogiques	20 500		
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs			
Locations	2 450		
		VILLE DE LE PORT	137 150
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		ETAT CITE EDUCATIVE	37 000
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Autres établissements publics	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels	154 000		
Charges sociales			
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	192 450	TOTAL DES PRODUITS	192 450
CONTRIBUTION VOLONTAIRES⁸			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et Prestations par la médiathèque		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	192 450	TOTAL	192 450

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

